

APIRUNTOUR

REGLEMENT- 2021

ARTICLE 1 – DATE – LIEU

L'APIRUNTOUR est organisé Samedi 21 et Dimanche 22 Août 2021 par une association l'APIRUNTOUR, conjointement avec les entreprises Apirun, Nextrun et Chronowest

Départ et Arrivée Miellerie APIRUN – 20, La Sorinais- 35 340 Liffré

ARTICLE 2 – LES COURSES : Horaires : Tarifs

4 Trails proposés en forêt domaniale de Rennes / Liffré.

En fonction des conditions sanitaires liées au COVID les départs seront soit :

Samedi 21 Aout 2021

- La NextRun 32 km **départ à 13H00** : Tarif 17€
- La DCI 35 Course 12 km **départ à 15H00** : Tarif 9€

Dimanche 22 Aout 2021

- La Scott 42 km **départ à 10H00** : Tarif 20€
- La Chronowest 22 km **départ à 11H00** : Tarif 13€

ARTICLE 3 – RAVITAILLEMENT

Il s'agit de courses en autonomie complète, il n'y aura pas de ravitaillement sur le circuit.

Les épreuves de trail se courent en auto-suffisance.

Le port du camel-back (ou porte bidon) minimum de 500cl et d'un minimum de 1 gel/barre énergétique est obligatoire, contrôle au départ.

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

Épreuves ouvertes à toute personne majeure à la date de la course, licenciée et non licenciée. (Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans.)

Inscriptions sur **NEXTRUN.FR**

ARTICLE 5 - REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur le lieu du départ à partir de 11h00 le samedi 21 aout 2021 à partir de 8h30 le dimanche 22 aout 2021.

ARTICLE 6 - CERTIFICATS MEDICAUX

La participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en

APIRUNTOUR
apiruntour@gmail.com
<http://apirun.fr>

compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de L'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

A l'acceptation de la charte COVID lors de l'inscription sur NextRun.fr

ARTICLE 7 - CHRONOMETRAGE

CHRONOWEST assure le chronométrage et le classement par puce sur dossard

ARTICLE 8 – SECURITE

La sécurité en cas d'accident sera assurée par une association de Sécurité Civile agréée par la préfecture d'Ille et Vilaine.

Matériel de sécurité obligatoire : L'épreuve se faisant en autonomie, le participant devra courir avec un matériel adapté, chaussures de trail, réserve d'eau, barre et/ou gel énergétique, couverture de survie, sifflet, téléphone portable chargé.

Tout participant souhaitant abandonner devra se présenter à un bénévole pour en informer l'organisation

ARTICLE 9 – LA CHARTE DU TRAILEUR

S'agissant d'une course nature le coureur s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évolue, à emprunter les voies balisées, et ne jeter aucun débris sur le parcours ni sur le site d'accueil.

La circulation automobile étant maintenue, il respectera le code de la route, et les consignes des commissaires de l'organisation.

ARTICLE 10 - ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

ARTICLE 11 - DISPOSITIF SANITAIRE

Cet événement est proposé dans le plus strict respect des règles sanitaires actuelles, afin de se protéger mutuellement, et d'en organiser sereinement la bonne tenue : Sens de circulation unique sur le site, Masque sur le site, Masque 500m au départ et à l'arrivée, Gel hydro-alcoolique proposé à différents endroits sur le site.

Chaque coureur inscrit et présent sur le site a signé la charte covid lors de son inscription sur NextRun.fr

Le dispositif sanitaire sera adapté en fonction des critères exigés par les circonstances du moment

APIRUNTOUR
apiruntour@gmail.com
<http://apirun.fr>

L'organisation demandera de présenter le jour de la course (format papier ou numérique) :

= un passe sanitaire avec un schéma vaccinal complet

= ou un test PCR négatif ou un test anti-génique négatif de moins de 48h

= ou un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination au Covid-19

L'organisation exigera le respect par les participants de l'ensemble des gestes barrières en vigueur :

Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon et de l'eau, ou une solution hydro alcoolique qui sera mise à disposition par l'organisation

Tenez-vous à distance de toute personne qui tousse ou éternue.

Portez un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.

En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir.

Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien.

Consultez un professionnel de santé si vous avez de la fièvre, que vous toussez et que vous avez des difficultés à respirer.

ARTICLE 12 - ANNULATION DE LA COURSE

-En cas d'annulation des épreuves sur ordre préfectoral suite aux circonstances liées au COVID-19 , l'organisation remboursera le montant de l' inscription moins 2€ afin de couvrir une partie des frais déjà engagés.

-En cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempérie mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 13 – CNIL

Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant.

Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

ARTICLE 14 – DROIT D'IMAGE – UTILISATION D'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation sur tous les supports y compris les documents promotionnels, publicitaires, et livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

ARTICLE 15 - ACCEPTATION

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

ANNEXE 2

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement**, je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - > Ne pas cracher au sol
 - > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - > Respecter et laisser les lieux publics propres
 - > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom
Date et Signature*

